**La PAC (Politique agricole commune)**

« Les leçons d'ÉcoMonique », épisode 11, vidéo de la Cité de l’économie, 19 janvier 2022

<https://www.citeco.fr/lecons-ecomonique/episode-11>

**Exploitation pédagogique**

1. Quand la PAC a-t-elle été mise en place ?

2. Quels étaient les objectifs initiaux de la PAC ?

3. Quels sont les moyens mis en œuvre par la PAC pour atteindre ses objectifs ?

4. Comment les dispositifs de la PAC ont-ils évolué ?

5. Que représente la PAC en termes de dépenses européennes ?

6. Quels sont les reproches adressés à la PAC ?

7. Quelles sont les grandes lignes de la réforme de la PAC à partir de 2023 ? Vous pouvez vous appuyez sur l’infographie suivante pour répondre :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/infographics/cap-reform/>

**Corrigé**

1. La Politique agricole commune a été mise en place en 1962 par la CEE (Communauté économie européenne).

2. La PAC poursuivait initialement plusieurs objectifs. Elle visait tout d’abord à stimuler la production agricole européenne grâce à une plus forte productivité agricole pour permettre à l’Europe d’avoir une certaine souveraineté alimentaire. Par ailleurs, elle visait à améliorer le revenu des agriculteurs tout en améliorant le pouvoir d’achat des consommateurs (grâce à des prix agricoles plus bas).

3. Pour atteindre ses objectifs, la PAC a mis en œuvre des barrières douanières à l’importation de certains produits, comme la viande ou les céréales ; des subventions à l’exportation et la création de « mécanismes financiers permettant de garantir aux agriculteurs des revenus réguliers en dépit de l’instabilité des prix sur le marché », ce qui correspond au mécanisme des prix garantis.

4. Depuis 1992, les prix garantis ont été remplacés par des aides directes aux exploitations agricoles. Le versement des subventions est proportionnel à la taille des exploitations et dépend aussi du respect de l’environnement.

5. La PAC est le plus gros budget de l’Union européenne (379 milliards d’euros pour la période 2021-2027). Le premier pays bénéficiaire est la France.

6. Il est reproché à la PAC son coût élevé et ses faibles résultats en matière écologique.

7. La nouvelle PAC, mise en place à partir de 2023, vise à davantage soutenir les petites exploitations et les jeunes agriculteurs, à renforcer les exigences environnementales dans le domaine de la production agricole et, enfin, à donner plus de marges de manœuvre aux États dans l’utilisation des fonds de la PAC (tout en les invitant à élaborer des plans stratégiques).